



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT JUILLET A 18H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	9	14

Date convocation	Date affichage
09/07/2026	09/07/2026

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, DELATTRE Carole, LASSIAZ Fabienne, MARCHI Arnaud, OMELTCHENKO Luc, TRABICHET Jerry

Excusés : RIMBOUD Christelle (*pouvoir F. LASSIAZ*), CHARDONNET Emilie (*pouvoir D. CARMONA*), CHATELAIN Eric (*pouvoir S. BERTHET*), FLORES Patrice (*pouvoir L. OMELTCHENKO*), MURAZ-DULAURIER Gilles (*pouvoir J. TRABICHET*)

Absents : LASSIAZ Zakari

Secrétaire : Luc OMELTCHENKO

A 18h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Adhésion au SIVU de Police de la Plaine de l'Isère
- CIAS ARLYSERE - Mise à disposition de la salle de réunion de la Tourmotte dans le cadre du secteur jeunesse - Septembre 2026 à août 2027
- INJS COGNIN - Mise à disposition de la salle de réunion de la Tourmotte - Octobre 2026 à juin 2027
- Désignation d'un correspondant incendie-secours (SDIS 73)
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de parcelles forestières au titre de la préservation des zones humides

COMMUNICATION

- ARLYSERE information CFU et rapport activité

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Luc OMELTCHENKO est élu secrétaire de séance.**
- ❖ **Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.**
- ❖ **Madame le Maire demande à supprimer la dernière délibération à l'ordre du jour**

DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°2026/45

ADHÉSION AU SIVU DE POLICE DE LA PLAINE DE L'ISÈRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, depuis le début de l'année 2023, les communes de Gilly sur Isère et de Grignon se sont dotées d'une police municipale intercommunal, afin de répondre aux attentes de la population en demande d'une police de proximité et dans un souci de prévention des incivilités de la délinquance.

L'article L. 512-1-2 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi sécurité globale et le décret 2021-1640 du 13 décembre 2021, autorise le recrutement d'agents de police municipale par un syndicat de communes, les communes de Gilly sur Isère, Grignon et Saint Hélène sur Isère se sont regroupées en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour l'exercice de ces missions.

En application des articles L. 5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SIVU « Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère », dont le siège est fixé au 788 route de Chambéry, immeuble LeTissot à Gilly sur Isère (73200), a pour objet la mise en place d'actions dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire des communes membres.

Les modalités d'organisation et de gestion du SIVU sont décrit dans les statuts, et toutes les communes membres sont représentés par 3 délégués.

Au vu de l'augmentation des incivilités sur le territoire communal, Madame le Maire propose à l'assemblée de demander l'adhésion au SIVU. Après l'accord du conseil syndical, les statuts du SIVU seront modifiés pour intégrer la commune de Tournon. Il conviendra alors au conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le principe d'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de police de la plaine de l'Isère
 - ✓ **CHARGE** Madame le Maire e signer tous les documents nécessaires
-

DELIBERATION N°2026/46

CONVENTION AVEC LE CIAS ARLYSÈRE POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA TOURMOTTE DANS LE CADRE DU SECTEUR JEUNESSE – SEPTEMBRE 2026 À AOÛT 2027

La Commune de TOURNON met à la disposition du CIAS ARLYSÈRE les salles de réunion du 2^{ème} étage de la Tourmotte pour les activités du secteur jeunesse.

Une convention avec le CIAS Arlysère pour la mise à disposition des salles a été signée pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

L'ensemble des charges locatives incombant au locataire à savoir le chauffage et l'électricité fera l'objet d'une facturation sous forme d'un forfait de 150 € l'année.

Le projet de convention est joint en annexe.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du secteur jeunesse pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à ce dossier

DELIBERATION N°2026/47

INSTITUT DES JEUNES SOURDS DE COGNIN-CHAMBERY MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DE LA TOURMOTTE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 AU 30 JUIN 2027

L'Institut des Jeunes Sourds de Cognin organise un temps de regroupement de jeunes sourds du département basé sur le partage d'expérience et le développement du langage à partir d'activités ludiques.

Dans ce cadre, Il est proposé d'accueillir ces enfants scolarisés sur le secteur d'Albertville le mardi après-midi de 13h à 17h à raison d'une séance toutes les 3 semaines (hors vacances scolaires), soit 12 séances d'octobre 2026 à juin 2027, dont certaines séances à la Tourmotte.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation financière de 20 € par séance.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** la mise à disposition d'une salle de réunion de la Tourmotte dans le cadre des rencontres indiquées ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à ce dossier

DELIBERATION N°2026/48

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS

Madame le Maire indique qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant incendie-secours parmi les membres du conseil municipal selon les règles démocratiques en vigueur. Il faut nécessairement être élu pour pouvoir être désigné correspondant incendie-secours car cette désignation ne doit pouvoir donner lieu à contestation de la part des administrés.

Les correspondants incendie-secours remplissent, en premier lieu, une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les

interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, ils disposent d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a procédé à la désignation du correspondant incendie-secours de la commune.

CORRESPONDANT INCENDIE - SECOURS
Carole DELATTRE <i>88 Allée des Grands Frênes – 73460 TOURNON</i>

QUESTIONS DIVERSES

- Ruisseau de Verrens à Frontenex

Des dépôts ont été constatés dans le ruisseau de Verrens par un administré depuis un tuyau d'évacuation situé sur la berge du ruisseau du côté de la commune de Frontenex. Un signalement a été fait à la DDT qui doit se rendre sur place. Une enquête de la DDT est en cours

- SCOT

Un diagnostic et les enjeux du SCOT sur le territoire ont été présentés en commission SCOT le 7 juillet 2026. L'enjeu foncier est de diminuer de moitié les terrains constructibles pour arriver en 2050 à Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN).

Un bilan de la consommation d'ENAF (espace naturel agricole et forestier) entre 2011 et 2024 pour le logement, les activités économiques et les équipements publics sur le territoire d'Arlysère est de 238 ha. La loi Climat et résilience impose une diminution de 50% de la consommation d'ENAF entre 2022 et 2031. Ce qui représente pour le territoire d'Arlysère 118 ha sachant qu'entre 2022 et 2024 le territoire a déjà consommé 19 ha ce qui donne un solde de 99 ha jusqu'en 2031. Entre 2031 et 2040 la réduction de l'artificialisation doit encore être divisé par 2 ce qui entraine sur cette période une consommation autorisé de 60 ha sur l'ensemble du territoire d'Arlysère, portant ce chiffre à 30 ha entre 2041 et 2050. Pour arriver en 2050 à Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN).

- Les pouvoirs de police

Suite aux élections municipales de mars 2026, une nouvelle loi prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police aux présidents des EPCI à fiscalité propre sur les 5 compétences suivantes : assainissement, collecte des déchets ménagers, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage, voirie et habitat.

Le maire peut s'opposer à ce transfert dans les six mois suivant l'élection du président de l'EPCI, soit avant le 9 septembre 2026. La commune de Tournon a donc pris un arrêté pour faire valoir son droit d'opposition à ce transfert.

- Ecole Tournon-Verrens

Ecole de Tournon

Pour faire face à la canicule et aux températures élevés qui ont été constatées à la fin de l'année scolaire dans l'école en raison de la surface vitrée importante, un devis a été demandé pour filer les vitres des classes de l'école et de la cantine.

Ecole de Verrens

Madame le Maire et Monsieur le Maire de Verrens ont rencontré l'ASDER pour étudier les futurs travaux de l'école de Verrens qui prendront en compte le changement climatique et les épisodes caniculaires. Les élus souhaitent aller visiter l'école du Val des Roses pour voir ce qui a été fait en la matière dans le nouveau bâtiment récemment réalisé.

- **Méthanisation**

Des capteurs ont été installés fin juin, un entre les 2 dômes de la méthanisation et un en contre-bas dans le champ en direction du lotissement des Lupins. La mairie dispose d'un logiciel de suivi qui enregistre les émanations H₂S et NH₃. Il est prévu d'intégrer les relevés de l'association dans le logiciel pour pouvoir faire un parallèle. Il serait aussi intéressant de calquer les manipulations de la méthanisation sur les relevés. Les capteurs pourront être déplacés si cela s'avère nécessaire.

Dans la méthodologie du suivi de l'étude, Madame le Maire propose d'organiser une 1^{ère} réunion courant septembre avec le technicien qui a installé les capteurs, et Mr Riquier pour faire un point après 3 mois de mise en service. Dans un second temps, une réunion sera organisée avec les riverains concernés, ainsi que les exploitants. Il est aussi envisagé une réunion publique pour expliquer aux administrés cette étude.

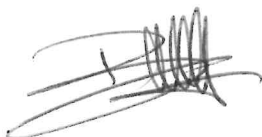
La prochaine AG SAS Horizon est prévue le lundi 27 juillet à 10h en mairie.

- **Semaine animations**

Il est prévu que Mr Thomas COMBY-CHOPIN, intervenant cirque, qui a accompagné les écoles de Verrens et de Tournon en 2024-2025, soit de retour à la Tourmotte la semaine du 28 septembre 2026. Il propose une semaine de spectacle tout public.

***** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 *****

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le Secrétaire de séance
Luc OMELTCHENKO

